

## **Vœu relatif à la situation sanitaire dans les écoles, les collèges et lycées**

### **Déposé par Anne Baudonne et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen**

Considérant que lors des annonces faites par le Premier Ministre le 18 mars 2021, les écoles, collèges et lycées de la capitale ont échappé à des mesures restrictives dures parce que tous les chercheurs en sciences de l'Éducation s'accordent pour dire que l'apprentissage scolaire se fait à l'école ;

Considérant qu'au 25 mars 2021, 183 classes ont été fermées dans la capitale (31 il y a 3 semaines et 124 il y a 15 jours) ;

Considérant que les protocoles de sécurité renforcés mis en place dans les établissements scolaires sont difficiles à appliquer et changent trop régulièrement ;

Considérant que les infirmier.e.s scolaires et les enseignant.e.s absents ne sont que rarement remplacé.e.s ;

Considérant que dans le 20<sup>e</sup> les cas déclarés positifs dans les établissements scolaires sont passés de 17 à 78 en une semaine, ce dernier chiffre étant arrêté au 19 mars 2021, avec un total de 19 classes fermées dans l'arrondissement à cette même date ;

Considérant le manque de réactivité du rectorat et de l'ARS, notamment pour tester les écoles Surmelin et du groupe scolaire Olivier Métra alors que des cas ont été signalés à plusieurs reprises par la communauté éducative et les parents d'élèves ;

Considérant les efforts faits par la mairie du 20<sup>e</sup> pour pallier les carences de l'État ;

Considérant que certains lycées passés en demie-jauge compensent les heures non dispensées en présence par des heures à distance, tandis que d'autres ne sont pas en mesure de le faire, ce qui accroît les inégalités déjà criantes entre les lycées parisiens, en l'absence de moyens et de directives claires de la part du Rectorat ;

Considérant que les Centres de Loisirs, dans leur organisation actuelle, accueillent des enfants venant de plusieurs écoles et repartent ensuite dans leurs établissements respectifs et dans leurs familles ;

Considérant qu'il ne peut exister de dispositif de surveillance et de protection efficace dans les établissements scolaires sans tester massivement les élèves et les professionnel.le.s ;

Considérant que les professeurs doivent payer 1 euro, correspondant au reste à charge appliqué par l'assurance-maladie, non compensé par l'Éducation nationale ;

Considérant que les professionnel.le.s de l'Éducation nationale et ceux de la Ville de Paris ne figurent toujours pas parmi les personnes prioritaires pour la vaccination, alors même que la priorité est donnée à l'enseignement ;

Considérant que certains pays européens, comme l'Italie ou l'Espagne, ont fait le choix de vacciner les professionnel.le.s de l'éducation afin de leur permettre d'exercer leur métier en étant protégé.e.s ;

Considérant que dans nombre d'établissements parisiens, les personnels de l'Éducation nationale n'ont été livrés ni en masques utilisables ni en gel hydro alcoolique par le Rectorat et sont ainsi laissés sans protection ;

Considérant que les professeurs des Écoles maternelles et primaires qui le demandent doivent pouvoir bénéficier de masques inclusifs, en particulier en présence d'enfants à besoins spécifiques ;

Considérant que les élèves ont besoin d'être rassuré.e.s grâce à des mesures sanitaires cohérentes et efficaces dont ils perçoivent qu'elles les protègent, eux et leur famille, et qu'elles font sens ;

Aussi, sur proposition d'Anne Baudonne et des élu-e-s du Groupe Communiste et citoyen le Conseil municipal du 20<sup>e</sup> émet le vœu que la Ville de Paris :

- Interpelle le Gouvernement pour que l'Éducation nationale assume la protection de ses agents en leur fournissant des masques conformes et du gel en quantité suffisante, sans compter sur la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement pour compenser ses manquements ;
- Ouvre des Centres de Loisirs dans de nouvelles écoles, afin d'empêcher le brassage de publics issus de plusieurs établissements ;
- Organise des dépistages systématiques par test salivaire, accompagnés de sensibilisation aux parents d'élèves, dès qu'un cas est déclaré dans une classe et recrute pour ce faire du personnel formé ;
- Soutienne les personnels de l'Éducation Nationale qui adressent au gouvernement des adresses sociales et alertent sur la situation dans leur établissement ;
- Mette en place un protocole d'information en temps réel aux équipes éducatives, aux parents d'élèves et aux représentant.e.s d'élèves qui ne surchargent pas les directions d'établissements ;
- Généralise l'installation de capteurs de CO2 dans les salles de classes et autres espaces collectifs afin de mesurer le niveau de concentration de toxicité de l'air et inciter à la bonne aération des locaux et déploie l'installation de purificateurs, à l'image de l'Allemagne ;
- Maintienne son effort pour l'embauche d'agents d'entretien et de personnels d'animation pour assurer les remplacements (notamment les ASEM en maternelle),
- interpelle le rectorat afin qu'il embauche des infirmier.e.s titulaires, des professeur.e.s titulaires en ouvrant la liste complémentaire, pour assurer la continuité du service public d'éducation et déplore la baisse des postes au concours et la baisse des D.H.G. dans les collèges et lycées.